

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

**Délibération N° 27-04-2026 / N°27**

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansquin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuveille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 96

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry, Eric Legrand

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

## Patrimoine : Autorisation de signature d'un bail pour le relogement de la Gare à Tincques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L. 1311-2 du CGCT relatif aux compétences des EPCI ;

Vu le projet de bail établi par Maître Farcy;

Considérant :

- Que le bâtiment situé 22 rue de la Gare, propriété de la SCI Laennec (ancien cabinet médical), est destiné à reloger les locataires précédemment hébergés dans les locaux détruits par l'incendie dans la nuit du 7 au 8 avril 2026 ;
- Que ce relogement s'inscrit dans le cadre de la continuité du service public et de l'urgence sociale et économique ;
- Que la Communauté de Communes prendra à sa charge :
  - Les frais d'ouverture des compteurs (électricité, eau, gaz) ;
  - Les travaux de mise aux normes incendie (liste non exhaustive : Bloc de secours, détecteurs, extincteurs) et électrique ;
  - Le contrôle et l'entretien de la chaudière ;
  - Les frais de remise en peinture par les chantiers du coin familial
- Que le loyer est fixé à 2 000 € mensuels, pour une durée initiale de 12 mois reconductible par tacite reconduction,
- Que la révision du loyer interviendra annuellement selon l'indice de référence contenu dans le bail
- 

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

– D'autoriser le Président à signer le bail relatif au bâtiment situé 22 rue de la Gare à Tincques, d'une surface de plus de 400 m<sup>2</sup> répartie sur 3 niveaux, pour une durée de 12 mois reconductible, aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 2 000 € ;
- Modalités de révision : selon les termes du bail locatif ;
- Clauses spécifiques : "La Communauté de Communes assume les travaux de mise aux normes incendie, électricité et l'entretien des équipements collectifs ;

– De préciser que les dépenses liées aux travaux et ouvertures de compteurs seront imputées sur le budget Ecopolis.

- D'autoriser le Président à signer les baux de sous-location avec les entreprises concernées aux tarifs de location des bureaux et espaces tel que fixés dans la délibération n°33 du 27 février 2020 et dans les conditions des baux signés avec les entreprises avant le sinistre.

– D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à ce bail, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés.

– De charger les services techniques de suivre la réalisation des travaux et la conformité du bâtiment aux normes de sécurité.

La présente délibération sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 04/05/2026 et publication ou notification du 04/05/2026